

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 décembre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Henri PONS - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Catherine PILA représentée par David GALTIER.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-021-16984/24/BM

■ Approbation du mandat de travaux de requalification des espaces publics de proximité dans le périmètre de l'îlot prioritaire du programme partenarial d'aménagement Hoche-Versailles à Marseille 3ème arrondissement confié à la SPLA-IN 108565

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibérations du Conseil Métropolitain URB 001-6423/19/CM du 20 juin 2019 et CHL 004-10557/21/CM du 7 octobre 2021 puis du Conseil Municipal UAGP 19/0558 du 17 juin 2019 et UAGP 19/0804 du 16 septembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille ont approuvé le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) du centre-ville de Marseille et son avenant n°1, afin de mettre en œuvre une stratégie d'intervention coordonnée de requalification urbaine du centre-ville de Marseille, indispensable pour ce territoire, au cœur de la Métropole.

Signé le 15 juillet 2019 pour une durée de 15 ans, le Projet Partenarial d'Aménagement porte sur un périmètre de plus de 1 000 hectares, répartis en 7 arrondissements, et concerne près de 200 000 habitants.

La stratégie d'intervention coordonnée de requalification urbaine de ces quartiers anciens dégradés, repose sur l'association :

- Des mesures incitatives et coercitives auprès des propriétaires et des syndicats de copropriétés.
- Du recyclage des immeubles les plus dégradés.
- Des actions de création et de développement des aménités urbaines avec le réaménagement des espaces publics de proximité et la création d'équipements publics.

Pour faire face aux défis liés à la requalification du Grand Centre-Ville de Marseille et répondre aux impératifs d'efficacité dans la mise en œuvre de ces projets prioritaires, la Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille-Provence » (SPLA-IN AMP) a été créée, et ses statuts ont été approuvés par délibération du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019.

La SPLA-IN AMP est chargée de la mise en œuvre des interventions sur les secteurs prioritaires du PPA, notamment par le biais de deux concessions d'aménagement signées avec la Métropole sur les secteurs de Noailles et de Cœur Belle-de-Mai, ainsi que d'une concession contractualisée avec l'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) pour le secteur Hoche-Versailles. Sur l'îlot démonstrateur Hoche-Versailles, le réaménagement des espaces publics de proximité n'a pas été intégré à la concession d'aménagement de l'EPAEM, restant de compétence métropolitaine.

Ce secteur est à la croisée de deux quartiers historiques de la ville de Marseille que sont Saint-Lazare, à l'Ouest et La Villette, à l'Est. Il présente la particularité d'être un ancien tissu faubourien du XIXème siècle, traversé depuis 1968 par l'ouvrage autoroutier de l'A7 du nord au sud.

La topographie importante accentue également cet effet de rupture morphologique entre les différents sous-secteurs de l'îlot – en particulier le collège Joséphine Baker à l'Ouest et le boulevard National situé en contrebas, à l'Est – et rend complexe les interventions à prévoir sur ce périmètre.

Grâce aux différentes études déjà menées sur le périmètre d'Euroméditerranée 1 - dans lequel s'intègre l'îlot Hoche-Versailles - et notamment via la récente Mission de Conseil Opérationnel (MCO) portée par un groupement mandataire de la SPLA-IN AMP, la connaissance des singularités de l'îlot et les enjeux qui en découlent doivent permettre de calibrer finement les interventions à engager sur les espaces publics.

Les enjeux et objectifs de ces interventions sont les suivants :

- Valoriser les espaces ouverts dimensionnants, apparus avec la construction de l'autoroute et aujourd'hui contraignants, afin d'en révéler le fort potentiel.
- Mettre en place une stratégie de végétalisation et de gestion adaptée des parcs et squares existants.
- Réguler les fonctions et usages des espaces publics via une action publique coordonnée sur la collecte des déchets, la sécurité, le stationnement et la circulation.
- Animer les espaces publics aménagés existants et/ou à créer afin d'améliorer le fonctionnement global du secteur (dispositif de médiation, développement/renforcement de l'offre culturelle diversifiée etc.).
- Intervenir sur les différentes zones de rencontres accidentogènes qui caractérisent le quartier.

Confier à la SPLA-IN AMP la réalisation des espaces publics de proximité de l'îlot prioritaire et démonstrateur Hoche-Versailles au sein du PPA est donc la suite logique aux études déjà menées en ce sens par l'aménageur et son mandataire. C'est également un complément indispensable aux actions confiées par l'EPAEM à la SPLA-IN AMP dans le cadre de la concession d'aménagement actuellement à l'œuvre, pour les missions auprès des propriétaires privés et des syndicats de copropriétés, ainsi que le recyclage des immeubles les plus dégradés.

Le prévisionnel des dépenses pour le mandat de travaux sur les espaces publics de l'îlot Hoche-Versailles est de 7 979 330 € TTC (dont une part de 3 207 176€ financée par l'ANRU et 4 772 154 € de reste à charge financé par la MAMP).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° DEVT-012-5206/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant une stratégie territoriale durable et intégrée de Lutte contre l'Habitat Indigne et Dégradé ;
- La délibération n° URB 001-6423/19/CM du Conseil de Métropole du 20 juin 2019 et signé le 15 juillet 2019 approuvant le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement du centre-ville de Marseille ;
- La délibération n° URB 057-7949/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 approuvant la création d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLAIN) et les statuts de cette société ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° CHL 004-10557/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 approuvant l'avenant n°1 au contrat du Projet Partenarial d'Aménagement.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement des espaces publics, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite confier à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence la mission de requalification des espaces publics de proximité de l'îlot Hoche-Versailles.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le mandat de travaux confié par la Métropole à la SPLA-IN pour la requalification des espaces publics de proximité de l'îlot prioritaire Hoche-Versailles dans le Programme Partenarial d'Aménagement sur le centre-ville de Marseille.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ce mandat ainsi que tout document s'y rapportant.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'ANRU et de tout autre organisme susceptible de contribuer, et à signer tout document s'y rapportant, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de ces opérations.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de l'exercice 2025 et suivants en section d'investissement : autorisation de programme n°F310P20D01, opération d'investissement n°230130400D « NPNRU Grand centre-ville volet « aménagement, acquisitions et participation aux concessions », chapitre204.

Ces crédits relèvent de la politique « Habitat et Inclusion » sous la sous-politique « Renouvellement Urbain », et du programme « Renouvellement Urbain » et seront exécutés par le service gestionnaire 3DOHR3.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT